

Séance du mercredi 18 octobre 2017

L'An deux mil dix-sept, le 18 octobre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia BOURGEGAIS.

Présents : Madame Patricia BOURGEGAIS,
Madame Gabrielle PRIAN-THOMAS, Monsieur Xavier MARCOLIN
Monsieur Michel THOUVIGNON, Madame Marie-Agnès GARNIER

Madame Sandrine CARRE Madame Coralie CHAUVETTE
Monsieur Stéphane COLLIN Madame Nadine GRANDJEAN
Monsieur Olivier LEFAUCHEUX Monsieur Dominique LELIEVRE

Madame Emilie Pinard a donné pouvoir à Madame Coralie Chauvette

Madame Nadine Grandjean est nommée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2017.

Renouvellement de mandat de la délégation de l'administration (listes électorales)

Le mandat du délégué de l'administration, Madame Emilie Pinard, est arrivé à échéance. **Délibération.**

Nomination d'un suppléant à la délégation de l'administration (listes électorales)

Délibération.

Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL)

Nomination d'un suppléant en remplacement de Monsieur Olivier Romain.

Contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire.

Sécurisation de la RD11 (tête sud du pont).

Travaux : Point sur les travaux en cours.

- travaux de renforcements des digues
- travaux ENEDIS
- éclairage public.

Disponibilité adjoints et conseillers :

- planning dernier trimestre 2017 : WE et vacances scolaires ou autres.
- procédure d'urgence.

Fêtes et cérémonies :

- 11 novembre / repas des anciens
- Vœux du maire.
- Formation cérémonie « mariage ».

Réunions à planifier sur fin 2017.

Divers : Courriers reçus.
Informations et questions diverses.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2017.
Le compte-rendu du conseil municipal du 28 juin n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de mandat de la délégation de l'administration (listes électorales). Délibération.

La commission administrative pour la révision des listes électorales nous informe que le mandat de délégué à l'administration de Madame Emilie Pinard, est arrivé à échéance.

Il y a donc lieu de procéder à son remplacement.

Madame le maire fait donc appel à candidature.

Monsieur Dominique Lelièvre PROPOSE sa candidature en tant que délégué à l'administration,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la candidature de Monsieur Dominique Lelièvre en tant que délégué à l'administration au sein de la commission administrative pour la révision des listes électorales.

Nomination d'un suppléant à la délégation de l'administration (listes électorales)

Délibération.

La commission administrative pour la révision des listes électorales recommande de nommer un suppléant au délégué à l'administration en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Madame le maire fait donc appel à candidature.

Madame Gabrielle Prian-Thomas PROPOSE sa candidature en tant que suppléante au délégué à l'administration,

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la candidature de Madame Prian-Thomas en tant que suppléante au délégué à l'administration au sein de la commission administrative pour la révision des listes électorales.

Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL)

- Nomination d'un suppléant en remplacement de Monsieur Olivier Romain.

Monsieur Olivier Romain, n'habitant plus sur la commune de Sigloy,

Madame le maire PROPOSE de nommer un remplaçant à la suppléance du SIBL.

Madame le maire fait donc appel à candidature.

Monsieur Olivier Lefauchaux PROPOSE sa candidature en tant que suppléant au SIBL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la candidature de Monsieur Olivier Lefauchaux en tant que suppléant au SIBL.

Contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CC des Loges.

Madame le maire expose le contexte dans le préambule suivant :

Dans un contexte marqué par la réforme de l'organisation territoriale, la forte contrainte à laquelle sont soumises les finances publiques et les menaces pesant sur la ruralité, le Département, en qualité de garant de la solidarité territoriale, a fait le choix de renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires du Loiret.

Doté de nombreuses compétences grâce aux 115 métiers existants, d'une offre d'ingénierie territoriale, d'un éventail de dispositifs de soutien aux investissements structurants concourant au développement des territoires, à l'équilibre territorial et à la cohésion sociale, le Conseil départemental souhaite confirmer et développer son rôle d'acteur de l'aménagement du territoire aux côtés des communes loirétaines et de leurs groupements en veillant à apporter des réponses efficaces aux disparités de développement observées entre ses différents bassins de vie.

A ce titre, une nouvelle politique de développement territorial a été inscrite au projet de mandat 2015-2021 ainsi que l'élaboration d'un projet de territoire à horizon 20-30 ans dans le cadre d'une démarche de prospective et de stratégie territoriale « Loirétains demain ».

Le présent contrat traduit les nouvelles modalités d'intervention du Département qui reposaient précédemment sur la mise en œuvre de nombreux dispositifs d'aides aux collectivités et acteurs locaux.

Il s'agit désormais de renforcer l'efficacité et la lisibilité de l'action départementale au service des besoins des territoires via de nouvelles formes de soutien et de partenariat.

Il s'agit également d'anticiper les enjeux d'avenir pour les territoires et d'optimiser la dépense publique en conjuguant les efforts du Département et de ses partenaires autour de priorités d'actions partagées au terme d'une démarche concertée conduite avec les intercommunalités et leurs communes membres.

Objet de ce contrat : L'intervention du Département en faveur du territoire de la Communauté de Communes des Loges vise à l'accompagner dans la mise en place d'équipements structurants et de

service à la population en vue de lui assurer un développement dynamique et équilibré. Elle vise également à favoriser les conditions de l'attractivité des territoires.

Cette implication départementale concerne des projets menés par les parties dans les domaines relevant de leurs compétences respectives et s'inscrivant dans les champs d'intervention du Département.

Le présent contrat a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de la programmation du soutien financier du Département aux actions et projets locaux structurant d'intérêt supra-communal.

Le territoire de la CC des Loges, acteur du territoire du quotidien, est porteur de projets structurants à l'échelle supra-communale du bassin de vie dont les enjeux et les priorités sont partagés par le Département au regard des orientations stratégiques du projet de mandat 2015-2021, de l'agenda 21 du Loiret et du futur projet de territoire « Loirétains demain ».

A ce titre, le présent contrat présente les projets structurants d'intérêt supra-communal, portés par le territoire de la CC des Loges, qui seront soutenus financièrement par le Département au titre du Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants.

Il s'agit de projets d'investissement dont le rayonnement et l'attractivité dépassent le territoire communal, et dont l'usage répond aux besoins d'habitants de plusieurs communes. De plus, ces projets participent à structurer les territoires à une échelle intercommunale.

L'identification des projets en question offre une visibilité financière quant à l'engagement du Département et permet une programmation fiable des subventions d'investissement grâce à la mise en place d'enveloppes budgétaires pluriannuelles permettant une gestion maîtrisée de la dépense publique.

Pour chaque territoire d'EPCI, une enveloppe plafond est définie suivant les critères et la pondération approuvés par l'Assemblée départementale réunie en session le 29 septembre 2016.

Dans le respect du montant plafond de 1 347 087 €, déterminé par la délibération de l'Assemblée départementale, réunie en session le 29 septembre 2016 et dont les crédits d'autorisation de programme ont été votés en session du 18 novembre 2016, les projets programmés ci-après sont éligibles à un soutien financier du Département dans le cadre du Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants.

Ces projets ont été présélectionnés selon les critères et modalités définis dans le paragraphe « conditions préalables d'éligibilité » du règlement du Fonds Départemental de Soutien aux Projets Structurants.

L'éligibilité des projets identifiés prévus par le présent contrat donnera lieu pendant l'exécution de celui-ci à l'attribution de subventions afférentes à ces projets après vote par l'Assemblée départementale ou la Commission permanente, sur la base des pièces nécessaires à l'instruction des demandes.

La commune de Sigloy, en collaboration technique et financière avec la commune de Châteauneuf-sur-Loire, en maître d'ouvrage, demande l'inscription au contrat de territoire de la CC des Loges, dans le cadre du volet 2 supra-communal, du projet :

« Sécurisation de voirie (RD11 tête sud du pont de Châteauneuf-sur-Loire et accès au camping par le carrefour de la Loire à Vélo »

Coût estimé du projet : 35 004 €.

Montant de financement à solliciter auprès du Département : 17 502 €.

Après lecture du contrat par Madame le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE les termes du contrat et autorise Madame le maire à le signer.

Travaux : Point sur les travaux en cours.

- travaux de renforcements des digues

Suite à la réunion publique du 6 octobre, les riverains impactés par les travaux ont la possibilité de faire établir un état des lieux, avant et après travaux de renforcement des digues, par un huissier mandaté par la DDT.

- travaux ENEDIS : un nouveau relais sera installé courant novembre rue des Guillaumelles.

Celui-ci doit permettre une gestion optimisée des opérations de maintenance.

- éclairage public. Dans le but de faire évoluer notre éclairage public, plusieurs rendez-vous sont programmés avec des prestataires rencontrés lors des portes ouvertes de la société Isi Elec.

Monsieur Marcolin signale l'usure du panneau d'entrée sur d'agglomération.

Il s'engage à faire le point sur les trois autres.

Disponibilité adjoints et conseillers :

- planning dernier trimestre 2017 : WE et vacances scolaires ou autres.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal d'informer sur leur non-disponibilité sur le dernier trimestre 2017.

- procédure d'urgence.

Madame le maire propose d'établir une procédure d'urgence (pyramide d'appel) au sein du conseil municipal.

Fêtes et cérémonies :

- 11 novembre / repas des anciens : celui-ci aura lieu à l'Auberge de Sigloy.

Tarif : 32 € par personne, boissons comprises.

- Vœux du maire. Il aura lieu le vendredi 5 janvier à 18 h 30.

- Formation cérémonie « mariage ».

Madame le maire propose aux conseillers municipaux une formation à la cérémonie de mariage, ceci pour permettre à chacun des conseillers d'être en mesure d'assister Madame le maire ou un adjoint lors des cérémonies de mariage, en cas d'impossibilité.

Réunions à planifier sur fin 2017.

- Réunion commission sociale le 10 novembre à 19 h.

- Conseil municipal de novembre : mercredi 16 novembre à 20 h.

- Conseil municipal de décembre et formation mariage : mercredi 13 décembre à 19 h.

- Conseil municipal de décembre : mercredi 20 décembre à 20 h.

Divers : *Courriers reçus.*

- Hopital de Sully-sur-Loire : Nouveau dispositif d'appui et de coordination du CLIC Val d'Or de Sully. Madame le maire propose de les contacter pour l'organisation d'une réunion publique d'information à Sigloy.

- Courrier de Madame Bodart concernant la garde des enfants durant les congés scolaires.

Monsieur Dominique Lelièvre et Madame Coralie Chauvette vont s'informer sur les places éventuellement disponibles dans les structures accueillant les enfants durant les congés scolaires des communes voisines.

Informations et questions diverses.

- samedi 21 octobre , rencontre Saint-Hubert départementale sur les terrains de la société de chasse communale de Sigloy,

- le lundi 23 octobre, le conseil communautaire de la CC des Loges aura lieu à Sigloy,

- le 10 novembre, rendez-vous avec Monsieur le vice-président du conseil départemental pour faire le point sur le haut débit.

La séance est levée à 22 h 20